

Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 6 février 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Point n°3-2) : Promotion Touristique - Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme du Pays de Thann

Monsieur François TACQUARD, Vice-Président du Syndicat Mixte, Président de la Commission Tourisme, rappelle au Conseil que les Offices de Tourisme sont mandatés par le Syndicat Mixte pour la mise en œuvre des actions de promotion touristique.

La présente délibération concerne la participation des 4 Offices du Tourisme au salon SITV de Colmar les 7-8-9 novembre 2008.

Cette action a été pilotée par l'Office de Tourisme du Pays de Thann. Le montant total des frais engagés pour ce salon s'élève à **462.18€** et consiste au remboursement des frais de déplacements. Des frais d'inscriptions, d'un montant de 1527.29€ ont été directement facturés au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Monsieur François Tacquard propose au Conseil de rembourser l'Office de Tourisme du Pays de Thann des frais qu'il a engagé pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, un décompte des dépenses correspondantes ayant été remis par l'Office de Tourisme du Pays de Thann.

Il précise en outre que ces dépenses sont prévues dans le budget primitif 2008 sur le compte c/6574.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ Fait siennes les propositions de Monsieur François Tacquard.
- ▶ Décide de verser la somme **de 462.18 € à l'Office de Tourisme du Pays de Thann.**
- ▶ Autorise le Président, ou un Vice-Président, à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme,
à Vieux Thann, le 6 février 2009


Le Président